

ÉCOCENTRE

ATALLIKW8ZAKAMEK

AIDE-MÉMOIRE
POUR LES UTILISATEURS



MEMBRES D'ODANAK

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

HORAIRE

- Ouvert de mai à novembre.
- Fermeture à la première accumulation de neige au sol.
- Fermé le mardi suivant un congé férié (mercredi pendant l'heure d'automne).

Pour connaitre les heures d'ouverture et la liste des fériés, consultez le site internet : caodanak.com/ecocentre

APPORTER DES RÉSIDUS

Simplement vous présenter sur place pendant les heures d'ouverture avec vos matières et être en mesure de les décharger vous-même.

1. Immobiliser le véhicule et s'identifier avec un document officiel avec adresse.
2. Le préposé vérifiera vos matières et vous informera de l'endroit où décharger.
3. Effectuer le déchargement vous-même en respectant les consignes du préposé.

Il n'y a pas de limite de quantité.

PRÉLEVER DES RÉSIDUS

En tant que membre d'Odanak, vous avez la possibilité de prendre des ressources disponibles à l'écocentre : sable, gravier, bois, etc. La disponibilité est en fonction des résidus déposés et n'est donc jamais garantie et est en libre-service (vous devez charger les matières, tailler le bois si nécessaire, etc.).



RÈGLEMENTS



Ne pas utiliser l'écocentre à l'extérieur des heures d'ouverture



Interdit d'utiliser de la machinerie ou une remorque à bascule



Ne pas détacher le garde-corps de sécurité



Ne pas descendre dans le conteneur



Ne pas fumer sur le site



Il est strictement interdit de chasser sur le site



La limite de vitesse est de 10 km/h



Les jeunes enfants et les animaux doivent rester à l'intérieur des véhicules

MATIÈRES ACCEPTÉES



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX EN CONTENANTS IDENTIFIÉS DE 20 LITRES OU MOINS (5 GALLONS)

- Acides, ampoules et fluorescents, bases, batteries et piles, carburants, huiles, oxydants, peintures, produits en aérosols, produits toxiques, propane.



AGRÉGATS

- Béton, asphalte, sable, gravier, pierre.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET CERTAINS ITEMS SURDIMENSIONNÉS

- Brique, céramique, gypse, verre, laine minérale, bardage, linoléum, bois, plastique, bains, douches, meubles, toiles de piscine, etc.

MÉTAUX

ÉLECTROMÉNAGERS CONTENANT DES GAZ RÉFRIGÉRANTS OU NON

- Réfrigérateurs, air conditionné, congélateurs, laveuses, sécheuses, cuisinières, hottes, etc.



APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET DISPOSITIFS INFORMATIQUES

MATELAS ET MOBILIERS REMBOURRÉS

- Fauteuils, canapés, coussins de futon.

PNEUS

- Sans les jantes, diamètre inférieur à 48 po.

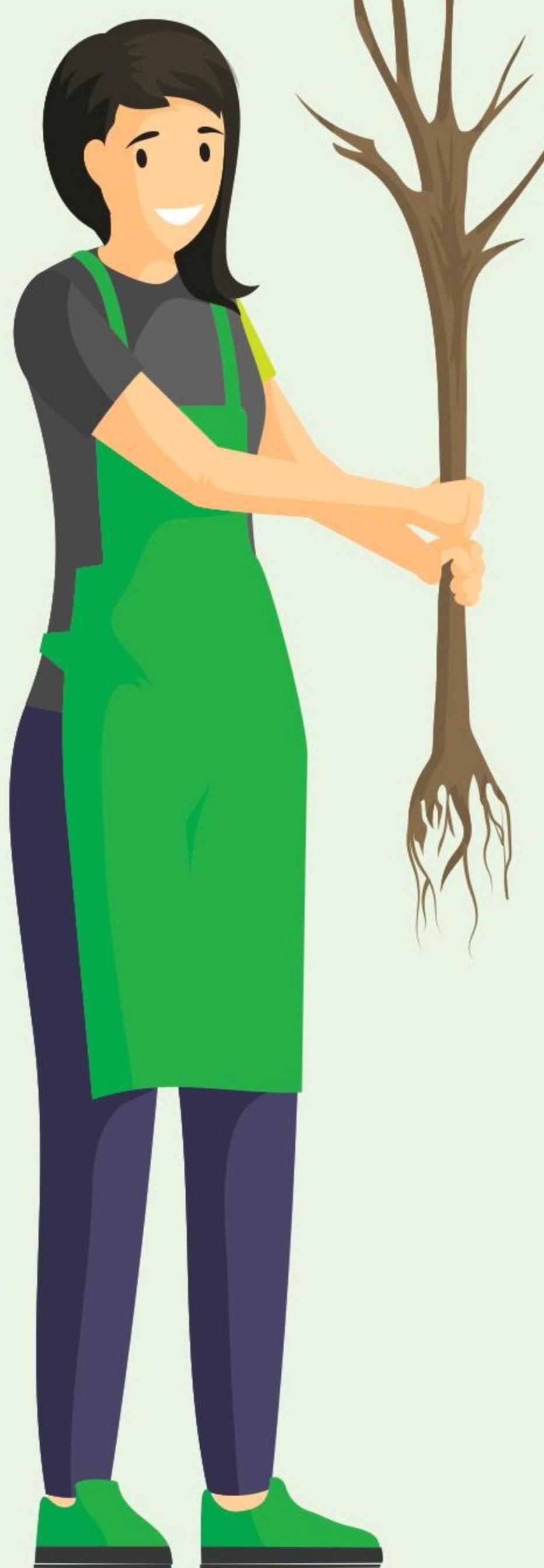
MEUBLES PROPRES, FONCTIONNELS ET EN BON ÉTAT POUVANT ÊTRE RÉUTILISÉS

LUNETTES DE VUE USAGÉES

RÉSIDUS DE JARDINAGE

- Rognures de gazon, branches, souches, terre.

SIÈGES DE VOITURE POUR ENFANTS



MATIÈRES REFUSÉES



RÉSIDUS DOMESTIQUES
DANGEREUX EN CONTENANTS
DE PLUS DE 20 LITRES (5 GALLONS)
OU NON IDENTIFIÉS

TOUTE MATIÈRE PROVENANT
D'ACTIVITÉS INDUSTRIELLES,
COMMERCIALES OU INSTITUTIONNELLES

- Incluant les matières des entreprises agricoles comme les plastiques.

ARMES, MUNITIONS, EXPLOSIFS

ACIDE PICRIQUE



ACIDE FLUORHYDRIQUE

AMIANTE SOUS TOUTES SES FORMES

BPC (BIPHÉNYLE POLYCHLORÉ)
ET TOUT PRODUIT POUVANT
EN CONTENIR

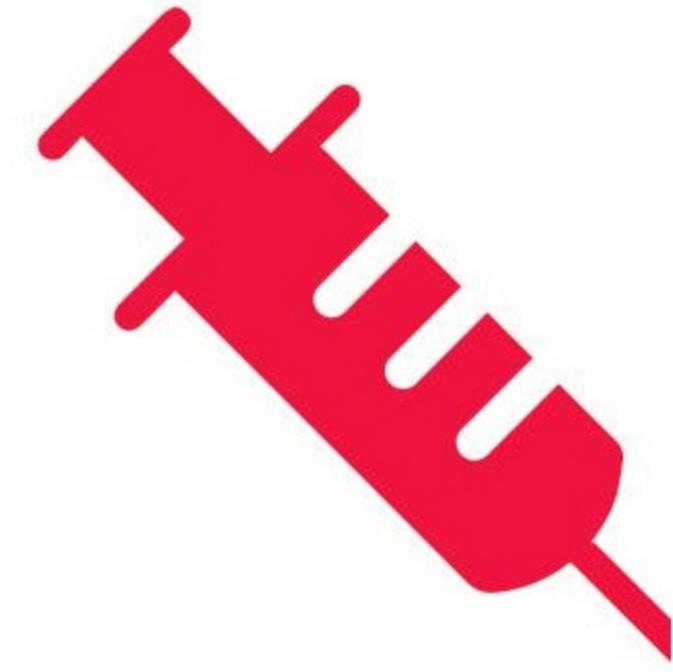
BOIS CRÉOSOTÉ
OU GOUDRONNÉ



CYANURE SOUS TOUTES SES FORMES

DÉCHETS BIOMÉDICAUX

- Seringues, cathéters, carcasses d'animaux.



DÉCHETS PATHOLOGIQUES ET DÉCHETS RADIOACTIFS

ORDURES MÉNAGÈRES

PNEUS NON CONFORMES

TERRE CONTAMINÉE

- Ex. par des carburants ou des huiles.

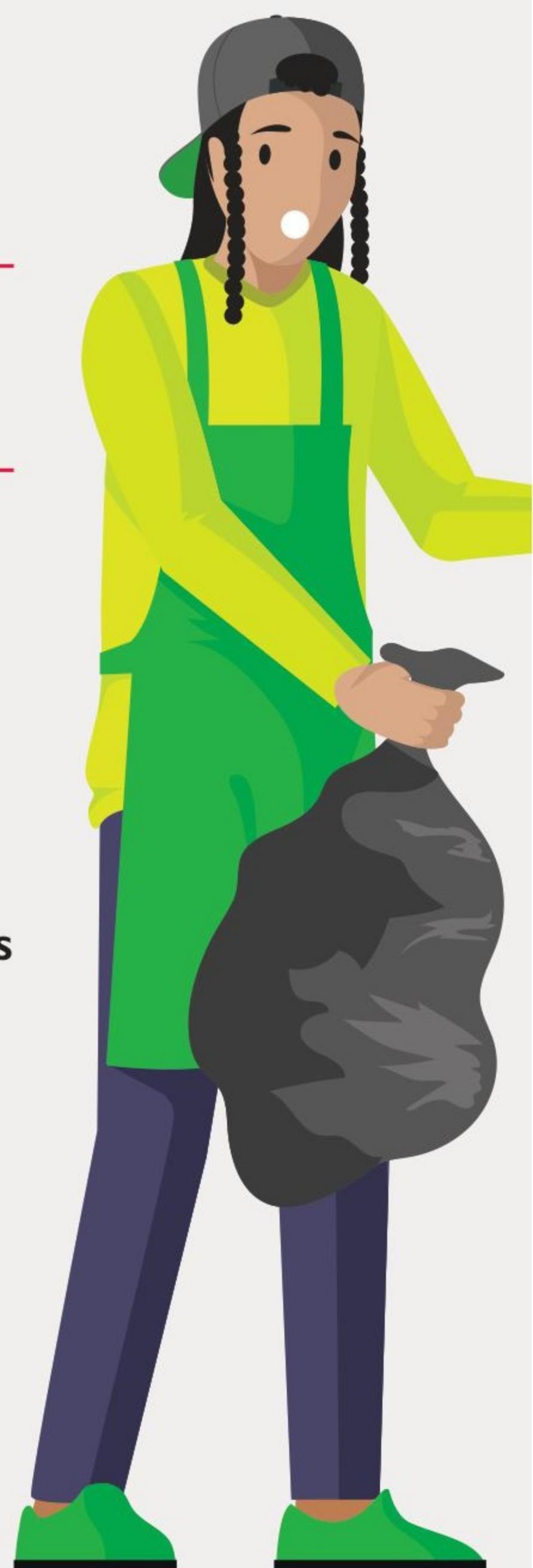
THORIUM NITRATE

- Ancien manchon à incandescence, certaines électrodes de soudage.

VÊTEMENTS

CERTAINS ITEMS COMPLEXES ET COMPOSÉS DE PLUSIEURS MATIÈRES

- Tels que les bains-tourbillon et les structures non séparées par matières (ex. un cabanon entier) ou des items trop gros (ex. une chaloupe). Les items trop gros peuvent être acceptés s'ils sont scindés au préalable.



PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

- Renouée du Japon et phragmite.

L'ÉCOCENTRE



ÉCOCENTRE D'ODANAK

2035, rue Tolba, Odanak QC J0G 1H0

Pour contacter la personne responsable de l'écocentre :

ecocentre@caodanak.com / 873 255-5068